

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU S.I.C.TO.M.

\*\*\*\*\*

## LA CHARTRE SUR LE LOIR

4 FEVRIER 2014

Le mardi 4 Février 2014 à 17h30, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la mairie de La Chartre sur Le Loir.

Monsieur Jean-Luc COMBOT, Maire de La Chartre sur Le Loir souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués tout en s'excusant des problèmes de stationnement occasionnés par les travaux en cours sur le centre-ville, avant de laisser la parole à Mme HUPENOIRE. Mme la Présidente remercie la ville de La Chartre sur Le Loir pour son accueil toujours très chaleureux.

Sont absents excusés :

Mme GOUPY (Montoire), M. GUIBON (Montoire), Mme LANCIEN (Oigny), M. LOYAU (St Jacques des Guérêts), M.FONTENNE (Fontaine les Coteaux), M.GATELLET (Trôo), Mme MESME (Cormenon), M.POINGT (Sougé), M.BIORE et M.BOURGUIGNEAU (Les Hayes), Mme PESSON et M.MARIE (Les Roches L'Evêque), M. NARQUIN (Villedieu Le Château), M.CROISSANT (Arville), M.CROSNIER et M.GILLARD (Villavard), M.DESOEUVRE (Le Plessis Dorin), M.BOUYER (Poncé), M. MERCIER (Tréhet) et M.RICHER (Ambloy).

M. RONCIERE (La Chartre sur Le Loir) est élu secrétaire de séance

### **1/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 octobre 2013 (Bonneveau)**

Le procès verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués.

### **2/ Communauté de communes du Val du Loir : désignation des délégués de Ruillé-sur-Loir au sein du SICTOM**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que :

° Le conseil de la Communauté de communes du Val du Loir, suite à l'adhésion de la commune de Ruillé-sur-Loir au sein du SICTOM avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, a élu dans sa séance du 12 décembre 2013 :

- M. LEROUX Yves en qualité de membre titulaire.
- M. DAGUENET Jean-Yves en qualité de membre suppléant.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte du résultat de cette élection et intègre la désignation de ces nouveaux délégués en qualité de représentants de la commune de Ruillé sur Loir au sein des instances du SICTOM.*

*L'assemblée souhaite la bienvenue à M.DAGUENET présent parmi les délégués*

### **3/ Communauté de communes Beauce et Gâtine : désignation d'un nouveau délégué pour la commune d'Ambloy au sein du SICTOM**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que :

° Le conseil de la Communauté de communes Beauce et Gâtine, dans sa séance du 3 octobre 2013, a réélu :

- En qualité de représentant de la Commune d'Ambloy : M. LANGLAIS Michel en qualité de membre suppléant.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte du résultat de cette élection et intègre la désignation de ce nouveau délégué en qualité de représentant de la commune d'Ambloy au sein des instances du SICTOM.*

#### **4/ Indemnités de conseils et de budgets au comptable**

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseils allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Vu la nomination de Madame Martine TRUCHOT en qualité de Receveur-Percepteur à la Trésorerie de Montoire-Savigny à compter du 01.01.2013.

Considérant qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement d'un Comptable du Trésor, conformément à l'article 3 de l'arrêté précité,

***Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'attribuer à Madame Martine TRUCHOT l'indemnité de conseil et de budget au taux plein, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires régissant la matière, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.***

*Pour mémoire, l'assemblée est informée que le montant de l'indemnité lié à l'importance du budget est dans le cas présent de 650 €.*

#### **5/ Débat d'orientations budgétaires**

Madame la Présidente fait part aux délégués du SICTOM des perspectives générales d'évolution des sections de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2014, tout en tenant compte de l'inflation prévisible pour l'exercice en cours.

L'arrêt des comptes de la gestion 2013 a permis d'établir les résultats suivants :

- résultat cumulé de + 1 116 760,78 € en section defonctionnement
- résultat cumulé de + 30 705,15 € en section d'investissement
- le solde des restes à réaliser s'établissant en dépenses à 10 000 €.

Il en résulte un résultat de clôture cumulé de 1 137 465,93 €

Il est envisagé de ne pas majorer la participation des communes par rapport aux tarifs 2013.

*Pour mémoire, l'augmentation des participations depuis 2010 s'est établie comme suit :*

- ✓ 2010 : 0%
- ✓ 2011 : 0,96 % pour les communes collectées 1 fois par semaine ; 1,40% pour 2 collectes
- ✓ 2012 et 2013 : 0%

Celle-ci s'établira donc comme l'an passé à :

- 73,50 € /hab. (pour les communes disposant d'une collecte/semaine)
- 96,00 € /hab. (pour les communes disposant d'une collecte bihebdomadaire). Il s'agit de la Commune de Droué.

Il faut par ailleurs signaler que le passage de la TVA de 7 à 10% représente pour le seul marché de collecte une augmentation de 30 000 € en section defonctionnement.

Les investissements 2014 seront essentiellement axés, sur les opérations suivantes, à savoir :

- Fournitures de bacs : 50 000 €
- Remboursement emprunts : 86 200 €  
(le capital restant dû au 1.1.2014 s'établissait à 1 321 094,37 € soit 44,85€ par habitant)
- Travaux Déchetterie de Montoire sur Le Loir : 770 000 €

*Il s'agit de la dernière déchetterie à remettre aux normes sur le territoire syndical. Avec près de 25 000 visiteurs/ an, l'accent sera mis sur la réhabilitation des clôtures et des garde-corps ainsi que sur le mode de circulation des usagers.*

Les recettes seront constituées d'une part par les amortissements à hauteur de 120 000 €, par le FCTVA évalué à 26 600 € et enfin par le virement de la section de fonctionnement pour 760 000 € sans omettre le report de l'excédent de 30 705,15 € de la section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2013 peuvent donc permettre au Syndicat d'assurer la prise en charge de ces différentes opérations sans recours à l'emprunt.

*M. RONCIERE tient à féliciter Madame la Présidente pour la qualité de sa gestion, laquelle a permis au Syndicat d'assurer la prise en charge de tous ces investissements quasiment sans augmentation des participations sur la durée du mandat. Au regard des expériences en cours dans les territoires voisins, nous ne pouvons que louer la maîtrise affichée. La prudence est en effet de mise lorsqu'il s'agit de modifier le mode de fonctionnement du service, notamment avec la mise en place de la redevance incitative.*

*L'année 2013 a également été marquée par une intégration réussie de la Commune de Ruillé sur Loir où le service de collecte fonctionne de manière plutôt satisfaisante depuis le début de l'année. Tous les regards se tourneront désormais vers la commune de Droué, seule collectivité à disposer encore de 2 collectes/semaine. La Commune, suite à la prise de la compétence Ordures Ménagères dans le cadre communautaire financera désormais son service par la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) en lieu et place de la Redevance jusqu'ici en vigueur.*

***Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, approuve à l'unanimité les orientations budgétaires ci-dessus mentionnées.***

## **6/ Questions diverses**

- ✓ *L'assemblée prend connaissance du résultat des collectes de l'exercice 2013. Les principales tendances de l'exercice écoulé peuvent se présenter comme suit : Les ordures ménagères en baisse de 3% ; les bacs jaunes en diminution de 3,24% ; les déchetteries en hausse de 2,5% tout comme les verres +1,18% ; les journaux cartonnettes : -5,15% (cette diminution peut semble-t-il s'expliquer avec les opérations bennes à carton/papier déployées de manière plus marquée dans les écoles) En termes de kg/an/hab, il est aujourd'hui possible d'établir les comparaisons suivantes, à savoir :  
**Ordures Ménagères** : SICTOM (188kg) Moyenne nationale (données 2009) = (298kg) et (138kg) au SMIRGEOMES  
**Papier** : SICTOM (42 kg) ; Moyenne nationale (46kg)  
**Verre** : SICTOM (49 kg/hab) ; Moyenne nationale (29kg)  
**Déchetterie** : SICTOM (233 kg/hab) ; Moyenne nationale (214kg) et (236kg) au SMIRGEOMES  
L'agrégation de ces données nous donne (512 kg) au sein du SICTOM ;(587 kg) en moyenne nationale et (465 kg) pour le SMIRGEOMES.*
- ✓ *Dans l'ensemble la collecte du verre et du carton semble s'effectuer dans de meilleures conditions.*
- ✓ *Erreurs de tri : le collecteur mettra dorénavant des étiquettes « Refus de Collecte » de couleur orange fluorescent aussi bien sur les bacs jaunes que sur les sacs poubelles retrouvés aux alentours des bacs. Cette mesure fait suite à des blessures subies par des ripeurs en ramassant des sacs qui s'avéraient contenir des seringues. Ces problèmes de tri se retrouvent souvent dans les lieux collectifs avec des usagers ayant des habitudes de tri différentes de la commune où ils résidaient précédemment.*
- ✓ *Le contrat avec le prestataire pourrait être prolongé jusqu'à son terme maximum au 30 Septembre 2015.*
- ✓ *Les améliorations constatées sur les prestations de la société ne doivent pas inciter à faire œuvre de moindre vigilance sur le service effectué. Le SICTOM reste plus que jamais à l'écoute des communes, en ce domaine.*
- ✓ *Imprimés et documents à disposition des communes : le journal du tri, autocollant stop pub, cartes de déchetteries, plaquettes (sur les déchets dangereux et sur le recyclage des piles) et autocollants pour consignes de tri sur les colonnes à papier sont à disposition des collectivités.*

- ✓ *Les piles : les boîtes destinées à la récupération des piles peuvent être obtenues gratuitement par les écoles. La pédagogie en la matière s'avère en effet indispensable. Appréhendons l'incidence pour l'unité de traitement mécano biologique du SMIRGEOMES où des traces de piles peuvent encore se trouver dans le compost, à l'issue du traitement des déchets le rendant bien entendu impropre à toute exploitation. La rigueur s'impose donc sur ce sujet.*
- ✓ *M.BUSSON, Maire de La Chapelle-Gaugain s'interroge sur le caractère effectif de la convention passée entre le SMIRGEOMES et le SICTOM concernant le ramassage des ordures ménagères pour les habitations situées à proximité de la Commune. L'attention du syndicat s'est jusqu'ici portée sur un usager dont la résidence principale était finalement localisée sur la commune de Vancé. Le SICTOM prend l'engagement d'apporter toutes solutions aux deux autres habitations en cause sur le secteur, actuellement résidences secondaires.*
- ✓ *Observation est apportée sur l'état particulièrement dégradée, voire dangereux de la voirie menant à la déchetterie de Montoire sur Le Loir. Il est précisé que sur cette voie, propriété de la commune de Fontaine les Coteaux, le SICTOM était dépourvu de tous moyens pour agir. Le syndicat ne va donc pas manquer de se rapprocher des instances communautaires sur cette question.*
- ✓ *Le vote du budget primitif 2014 aura lieu le 6 Mars prochain à la salle des Fêtes de Montoire sur Le Loir à 17h30. La séance se terminera par un buffet marquant la fin de la mandature auxquels les suppléants seront également conviés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37.